

panorapresse.ouest-france.fr

Après Bétharram, une loi en débat à l'Assemblée

3-4 minutes

« **Plus jamais ça !** » : l'Assemblée va débattre d'une proposition de loi contre les violences en milieu scolaire



Violette Spillebout, députée Renaissance du Nord. | Christophe ARCHAMBAULT / AFP

La députée Renaissance du Nord, Violette Spillebout, présente dans l'Hémicycle, ce lundi 1er juin 2026, un texte de loi visant à protéger les enfants. Onze articles, après l'affaire Bétharram et les violences physiques et sexuelles dans le périscolaire à [Paris](#).

[Bétharram](#) ([Pyrénées-Atlantiques](#)), Riaumont ([Pas-de-Calais](#)), [Le Relecq-Kerhuon](#) ([Finistère](#)), [Neuilly](#) ([Hauts-de-Seine](#))... Durant des années, au sein d'établissements publics, privés sous ou hors contrat, des élèves ont subi des humiliations psychologiques, des maltraitements physiques, des violences sexuelles. Dans le silence et le déni. Par des adultes censés les protéger.

« **Plus jamais ça !** », exhorte aujourd'hui la députée Renaissance du Nord Violette Spillebout. Après quatre mois de travail mené avec son collègue LFI Paul Vannier, l'audition de 140 personnes, la saisie de 10 000 documents, et la publication d'un rapport aux cinquante recommandations, elle défend, ce lundi à l'Assemblée, un texte de loi qui, elle l'espère, fera date.

Lire aussi. [« Ce jour où un ancien camarade de collège m'a révélé avoir été victime de violences sexuelles »](#)

« Prévention et détection »

Sa proposition, cosignée par 150 parlementaires, validée en commission de l'éducation la semaine dernière, se décline en onze articles. Le premier acte la reconnaissance par la Nation des violences subies par des élèves et des manquements « **graves** » des autorités. Le deuxième crée un fonds « **d'indemnisation** » des victimes.

La proposition de loi inscrit, par ailleurs, dans le Code de l'éducation, l'interdiction des châtiments corporels et traitements humiliants. Elle étend les séances obligatoires d'information à l'ensemble des élèves. Elle impose aux personnels scolaires « **une formation à la prévention et à la détection** » de ces violences.

Lire aussi. [Bétharram : on vous révèle ce que contient le rapport d'enquête sur les violences en milieu scolaire](#)

« Des débats de qualité »

Ce texte instaure, en outre, un contrôle de l'honorabilité de toutes les personnes intervenant en milieu scolaire. Il renforce le suivi des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de personnels, « **afin d'éviter qu'un adulte dangereux ne passe d'un établissement à un autre sans laisser de trace** ». Il accentue le contrôle de l'État sur le privé. Il soumet les religieux à l'obligation de dénoncer les violences.

« **Cette proposition de loi a été coconstruite avec les victimes, les syndicats, les lanceurs d'alerte** », note Violette Spillebout. À l'issue de l'examen de son texte en commission, la députée lilloise s'est réjouie « **de la qualité des débats** ». Des discussions qu'elle espère à nouveau « **respectueuses** » dans l'Hémicycle, ce lundi.

Yves-Marie Robin